

Dilemme au Saguenay

Éric Dubois

Numéro 801, mars-avril 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/90289ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubois, É. (2019). Dilemme au Saguenay. *Relations*, (801), 6-7.

DILEMME AU SAGUENAY

Trois projets industriels au Saguenay–Lac-Saint-Jean soulèvent à nouveau le dilemme entre création d'emplois et protection de l'environnement en région.

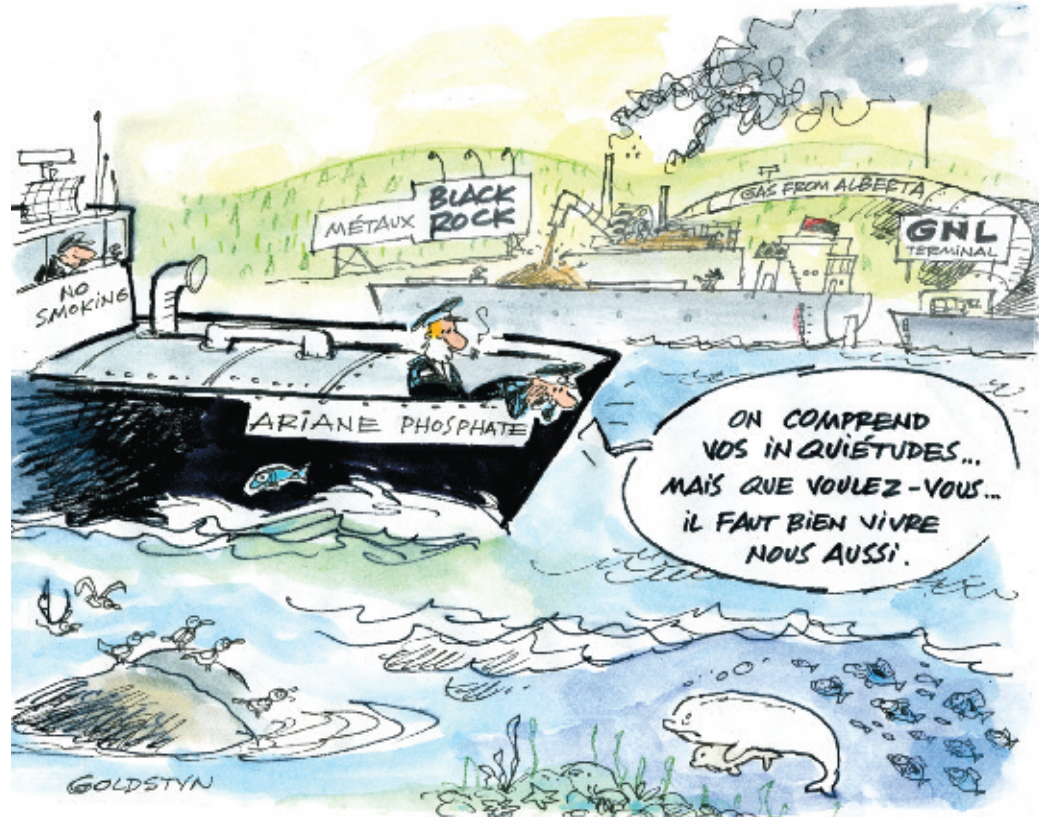
Éric Dubois

L'auteur est conseiller syndical

Depuis les années 1990, l'économie de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean connaît des difficultés importantes. Les pertes d'emploi et fermetures dans les secteurs de la foresterie, des pâtes et papiers et de la production d'aluminium ont fait mal, rendant nécessaires une diversification économique et la recherche de nouveaux créneaux.

L'année 2018 aura été charnière à cet égard, avec la mise en œuvre de trois grands projets de développement économique dans la région.

Au moment où presque tout le monde politique, en apôtre de la vertu, répète



qu'il est possible de faire du développement économique tout en assurant la protection de l'environnement et en luttant contre les changements climatiques, le Saguenay semble être le nouveau théâtre de cette espèce de quadrature du cercle.

Le projet de Métaux BlackRock est celui qui pourrait se concrétiser le plus rapidement. Il prévoit la mise en service

d'une mine au nord de Chibougamau et celle d'une usine de transformation installée près du port de Grande-Anse, dans l'arrondissement La Baie, à Saguenay. L'entreprise produirait du fer, du vanadium et du titane, métaux qui seront ensuite expédiés par bateau. Le gouvernement du Québec s'est engagé à hauteur de 248 millions de dollars dans ce projet et le rapport du BAPE conclut qu'il est faisable, mais ajoute qu'il « deviendrait l'un des plus gros producteurs industriels de gaz à effet de serre au Québec¹ ».

Vient ensuite le controversé projet Énergie Saguenay, piloté par GNL Québec, qui vise la construction d'un gazoduc entre l'Alberta et le Saguenay, d'une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) et d'un terminal maritime pour l'expédition vers l'Europe et l'Asie. Le complexe serait construit sur des terrains appartenant à l'Administration portuaire de Saguenay, à Grande-Anse. Le gazoduc et l'usine de GNL feront toutefois l'objet de processus d'évaluation environnementale distincts, menés à la fois par le fédéral et le provincial. En plus de l'opposition à l'Assemblée nationale, plusieurs groupes environnementaux, scientifiques ou spécialisés en droit contestent cette manière de procéder qui favorise le promoteur et complique la participation citoyenne aux audiences. Ils réclament une évaluation globale de l'ensemble du projet.

Réformer la Régie du logement

Dans un contexte de pénurie de logements abordables et alors que différentes logiques – reprises de logements à des fins lucratives, gentrification, discrimination sociale et raciale, etc. – minent gravement le droit au logement au Québec, la Régie du logement se révèle trop souvent impuissante pour faire respecter ce droit fondamental. De plus, selon un document produit par le Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), la Régie accorde une priorité démesurée aux causes soumises par les propriétaires – notamment les causes d'expulsion et de non-paiement de loyer – en comparaison aux recours soumis par des locataires. Le Regroupement réclame ainsi une réforme en profondeur de la Régie et vient de lancer une campagne de mobilisation en ce sens. Une pétition circule et des lettres d'appui peuvent être signées pour soutenir la revendication du RCLALQ. Pour plus de détails, voir <rclalq.qc.ca>.

Une grève générale pour la planète

Malgré les manifestations qui se multiplient et qui prennent de l'ampleur partout dans le monde, les gouvernements tardent à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour freiner les émissions de gaz à effet de serre (GES) et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, seuil visé dans l'Accord de Paris. Pour les forcer à agir, le projet d'une grève mondiale pour la planète (« Earth Strike ») a été lancé en janvier dernier. Un débrayage généralisé est prévu le 27 septembre. En amont, deux journées de mobilisation, le 27 avril et le 1^{er} août, prépareront l'événement dans une diversité d'actions. Des mesures claires et contraignantes pour réduire les GES, responsabiliser les entreprises qui en produisent et freiner la destruction des écosystèmes sont au cœur des revendications. Des organismes et des associations étudiantes du Québec participeront au mouvement. Détails au <earth-strike.com/en/canada>.

Le troisième projet prévu est celui d'Ariane Phosphate, qui vise le développement d'une mine de phosphate au Lac à Paul, au nord de la région. La construction d'un nouveau terminal maritime sur la rive nord du Saguenay, piloté par Port Saguenay, un organisme de compétence fédérale, serait nécessaire pour acheminer ce minerai au Nouveau-Brunswick, où il serait transformé. Le BAPE et le gouvernement du Québec ont donné leur aval au projet malgré des doutes quant à sa rentabilité², et le processus fédéral d'évaluation environnementale du projet de terminal maritime devrait se conclure bientôt.

Les promesses de création d'emplois liées à ces trois projets – environ 8000 au total pendant les phases de construction et plus de 1000 emplois récurrents par la suite, selon les promoteurs – suscitent beaucoup d'enthousiasme chez les décideurs politiques, maires, préfets et députés de la région, qui appuient leur mise en œuvre avec une rare unanimité. Mais les conséquences environnementales néfastes suscitent pour leur part une mobilisation croissante. Parmi les préoccupations principales, il y a l'augmentation significative du trafic maritime dans le fjord causée par ces trois projets combinés et son impact sur les bélugas, espèce en voie d'extinction. Il y a aussi l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée à ces projets, en particulier celui d'Énergie Saguenay, qui repose sur l'exploitation des gaz de schiste en Alberta.

Dès le début, des collectifs citoyens comme celui de l'Anse-à-Pelletier et celui des Battures ont exigé des études d'impacts exhaustives sur ces trois projets. La Coalition Fjord, créée en novembre dernier, est venue fédérer ces collectifs et élargir la mobilisation. Elle a déjà organisé plusieurs assemblées publiques d'information et de mobilisation, ainsi que deux marches citoyennes, dans le sillage des mouvements « La planète s'invite au Parlement » et « Alarme climatique », qui ont mobilisé entre 200 et 400 personnes chacune. Des comités d'éducation, de mobilisation et d'information ont également été mis sur pied.

Comme l'affirme un des porte-parole de la Coalition, Adrien Guibert-Barthez, « nous disons oui à de bons emplois chez

nous, mais pas si cela met en péril un écosystème méconnu et unique! Nous sommes en faveur d'un développement économique durable, qui respecte l'environnement du fjord et qui n'augmente pas l'émission de GES, et les trois projets ne respectent pas, actuellement, ces trois objectifs ».

La Coalition participe néanmoins à une table de concertation, mise en œuvre par la Zone d'intervention prioritaire Saguenay-Charlevoix et regroupant des intervenants du milieu, les entreprises, les porteurs de projet et les groupes citoyens. Signe que la quadrature du cercle du dilemme entre développement économique régional et protection de l'environnement est peut-être de l'ordre du possible, qui sait? 🌱

1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Rapport 345*, octobre 2018.

2. Alexandre Shields, « Des doutes sérieux sur le mégaprojet d'Ariane Phosphate », *Le Devoir*, 13 août 2018.

COMPLICITÉ DU CANADA AU HONDURAS

Coup d'État, corruption et impunité créent un contexte favorable à l'industrie minière canadienne.

Roselyne Gagnon et Marie-Eve Marleau

Les auteures sont membres du Comité pour les droits humains en Amérique latine

En juin 2009, le Canada appuyait le violent coup d'État militaire qui chassait du pouvoir le président démocratiquement élu du Honduras, Manuel Zelaya. Il fut parmi les premiers pays à reconnaître les résultats de l'élection frauduleuse qui a suivi, en novembre 2009, portant au pouvoir Porfirio Lobo Sosa. Aussitôt, le Canada entamait des discussions avec ce régime illégitime et corrompu en vue d'un accord de libre-échange bilatéral qui a finalement été

Santé Canada sous influence?

En novembre dernier, CBC révélait que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada avait réhomologué, pour une période de 15 ans, le glyphosate – le principe actif de l'herbicide Roundup de Monsanto – sur la base d'études délibérément manipulées par la multinationale de l'agrochimie. L'essayiste Jean-Claude St-Onge en faisait état dans notre dossier de janvier-février dernier (n° 800), dans son article « Les rouages de la malscience ». En réaction, Santé Canada avait annoncé qu'elle réévaluerait les études auxquelles elle s'était fiée pour justifier sa décision. Or, le 11 janvier dernier, le verdict est finalement tombé : l'homologation du glyphosate est maintenue. Cette décision, prise sans qu'un comité d'examen indépendant n'ait été mis sur pied, a été immédiatement contestée par plusieurs groupes spécialisés en environnement, en santé et en droit, qui appellent à maintenir la pression sur Santé Canada pour que toute la lumière soit faite sur cette décision et quant à l'influence de Monsanto sur les autorités réglementaires. (Source : Radio-Canada, Équiterre).

signé en 2013 et est entré en vigueur en 2014. La diplomatie canadienne a aussi soutenu la réforme de la loi minière au Honduras, adoptée en 2013, créant des occasions de réunions de haut niveau entre les autorités honduriennes et les sociétés minières canadiennes. Deux autres élections entachées de fraudes et de violences (2013, 2017), ainsi que neuf années d'assassinats systématiques de leaders autochtones et de défenseurs des droits humains, d'incarcérations de prisonniers politiques et de criminalisation des mouvements sociaux, n'ont rien changé au soutien du Canada.

Dans le dossier minier, il faut savoir que le président Zelaya, évincé du pouvoir en 2009, avait instauré un moratoire sur toute nouvelle concession minière au début de son mandat, en 2006. La loi minière alors en vigueur, adoptée en 1998, concédait en effet trop facilement les ressources minérales et l'accès à l'eau, et n'offrait pas de protection aux communautés affectées par les conséquences sociales, environnementales et sur la santé des activités minières. Dans le cas de la mine d'or à ciel ouvert San Martin, opérée de 2000 à 2008 par la minière canadienne GoldCorp (Glamis Gold à